

## **Vie associative : une enveloppe de 185 000 EUR pour le patrimoine, la culture et le sport**

Les Conseillers départementaux ont alloué une enveloppe de 185 000 EUR au Fonds départemental de la Vie associative, en soutien aux structures associatives qui oeuvrent dans le champ de l'action culturelle, patrimoniale et sportive. Pour cette année 2020, le FDVA accompagne 416 associations pour leurs dépenses de fonctionnement.

Pour être éligibles, les associations doivent en faire la demande et ne pas bénéficier d'un autre dispositif de soutien du Conseil Départemental.

Un nouvel outil Internet est mis à disposition pour accompagner cette démarche, de la demande jusqu'au versement de la subvention. Ce service électronique (e-service) facilite les procédures et s'inscrit dans la politique départementale volontariste de développement des usages numériques.

Ce service en ligne est disponible sur le lien suivant : <http://www.ariège.fr/e-Administration>

---

### **Votre contact**

#### **Estelle Tabeaud**

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

[etabeaud@ariège.fr](mailto:etabeaud@ariège.fr)